

C.D.C
Société par Actions Simplifiée
au Capital de 50 000 Euros
Siège social : 31 ter Avenue Michel Crépeau
17000 LA ROCHELLE
380 314 815 RCS LA ROCHELLE

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 31 JUILLET 2025**

EXTRAIT

.../...

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate la démission à effet de ce jour, de **Monsieur Pierre LEFEVRE** de son mandat de Président de la société.

En conséquence, afin de pourvoir à son remplacement, l'Assemblée Générale décide de nommer Président de la Société, à compter de ce jour, conformément aux dispositions statutaires :

Monsieur Vincent VAUTIER
Né à PARIS 14^E, le 25 mai 1963
De nationalité française
Demeurant 317 chemin de Villebruc, 06560 VALBONNE

Monsieur Vincent VAUTIER, intervenant aux présentes, déclare qu'il accepte les fonctions de Président et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

Conformément aux dispositions de l'article 15 des statuts, le Président est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société.

Le mandat de Président de la société ne donnera pas lieu à rémunération.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Vincent VAUTIER en sa qualité de nouveau Président, préside désormais l'Assemblée en lieu et place de Monsieur Pierre LEFEVRE.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, décide de nommer en qualité de Directeur Général de la société, à compter de ce jour et pour une durée illimitée :

Monsieur Mathieu STENGER,
Né à STRASBOURG (67000), le 29 septembre 1978,
De nationalité française
Demeurant 10 rue du Faisan, 67450 MUNDOLSHEIM

Monsieur Mathieu STENGER, intervenant aux présentes, déclare qu'il accepte les fonctions de Directeur Général et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

Conformément aux dispositions de l'article 16 des statuts, le Directeur Général est nommé pour la durée des fonctions du Président restant à courir et exerce, à l'égard des tiers, les mêmes pouvoirs que celui-ci.

Ce mandat ne donnera pas lieu à rémunération.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide de fixer la date de clôture de l'exercice social au 31 août, et ce à compter de l'exercice, ouvert le 1^{er} mai 2025 et qui sera clos le 31 août 2025, de telle sorte que cet exercice aura une durée exceptionnelle de 4 mois.

En conséquence, l'article 24 est désormais rédigé comme suit :

« Article 24 – Exercice social

Chaque exercice social a une durée d'une année, qui commence à courir le 1^{er} septembre et finit le 31 août. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide de modifier l'article 15 des statuts de la manière suivante :

« Article 15 – Président

La société est représentée à l'égard des tiers par un président, personne physique ou morale, actionnaire ou non, répondant aux conditions fixées à l'article 7 de l'ordonnance du 19 septembre 1945. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide de modifier l'article 16 des statuts de la manière suivante :

« Article 16 - Direction générale (directeur général, directeurs généraux délégués)

Sur la proposition du président, la collectivité des actionnaires peut nommer un ou plusieurs directeurs généraux, personnes physiques ou morales, actionnaires ou non, chargés d'assister le président et répondant aux conditions de l'article 7 de l'ordonnance du 19 septembre 1945. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

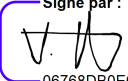
SIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

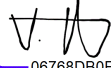
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

.../...

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Le Président

Signé par :

06768DB0E643417...

Monsieur Vincent VAUTIER
« Bon pour acceptation des fonctions de Président »

Signé par :

06768DB0E643417...

Monsieur Mathieu STENGER
« Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général »

Signé par :
Mathieu STENGER
CF37E070B2084CE...